

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, comme je viens de le dire dans ma réponse au député de Charlevoix, la position du gouvernement du Canada de conserver de bonnes relations avec les trois principales puissances en cause, est bien connue. Je doute que la suggestion du député puisse être constructive à ce stade-ci. De fait, je m'étonnerais qu'elle donne quoi que ce soit de précis avant qu'on sache si le président des États-Unis ira à la réunion de Moscou, comme il est censé le faire, et quelle sorte d'échanges on y fera. Autrement dit, il reste moins de deux semaines avant la tenue de cette réunion, et il me semble que si ces idées doivent être discutées, il vaudrait mieux le faire à ce palier plutôt qu'à la Chambre ou par le truchement d'instances présentées par notre gouvernement.

LA GUERRE DU VIETNAM—L'EXPOSÉ DE LA QUESTION DEVANT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au premier ministre. Étant donné la gravité de la situation, le premier ministre envisage-t-il de communiquer avec les parties en cause afin de les encourager à soumettre la question au Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis que répéter ma réponse au député de Charlevoix.

LA GUERRE DU VIETNAM—LES DIRECTIVES À NOS REPRÉSENTANTS AUPRÈS DE LA COMMISSION INTERNATIONALE DE CONTRÔLE—L'ASSISTANCE AUX RESORTISSANTS CANADIENS

M. David MacDonald (Egmont): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire porte sur la participation du Canada à la Commission internationale de contrôle. Le premier ministre peut-il informer la Chambre si le gouvernement a adressé des directives particulières à ses représentants par suite du dramatique revirement de la situation au Vietnam et, le cas échéant, quelle en est la teneur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): J'ignore si de telles directives existent; toutefois, je transmettrai volontiers au secrétaire d'État aux Affaires extérieures toute question à ce sujet.

M. MacDonald: En ce qui concerne les autres Canadiens qui participent à des programmes d'aide au Vietnam, et étant donné que ceux-ci seront touchés et peut-être interrompus tout à fait, le premier ministre peut-il indiquer si l'ACDI ou le ministère des Affaires extérieures se sont mis en rapport avec nos gens au Vietnam pour obtenir leur appréciation de la situation et de tous changements qu'ils pourraient devoir faire.

Le très hon. M. Trudeau: Si l'honorable député veut parler de leur sécurité physique, je crois que des arrangements ont été pris par l'entremise de l'ambassade de la Grande-Bretagne afin de s'assurer que l'ambassade de la Grande-Bretagne à Saigon s'occuperait de toute évacuation du personnel canadien.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Nous essaierons de revenir à ce sujet plus tard. Pour le moment, la présidence va donner la parole au député de Témiscamingue.

LES FINANCES

ON DEMANDE COMMENT LE DÉFICIT BUDGÉTAIRE SERA COMBLÉ

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Finances.

Il a été annoncé, à la suite de l'exposé budgétaire d'hier soir que le déficit s'élèverait à un milliard de dollars, déficit qui nécessitera naturellement un emprunt.

L'honorable ministre est-il en mesure de dire si cet emprunt sera contracté aux États-Unis, si le gouvernement émettra des obligations ou s'il obtiendra de la Banque du Canada un prêt sans intérêt?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Il y aura plusieurs modalités à suivre, monsieur l'Orateur.

LE PAIEMENT DE LA DETTE NATIONALE

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, l'honorable ministre des Finances peut-il dire comment il se fait qu'on n'a pas dit, dans l'exposé budgétaire d'hier soir, comment le gouvernement entend s'y prendre pour acquitter la dette nationale? A-t-il l'intention de l'oublier, de la payer ou de la laisser grossir à perpétuité?

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

Il me semble que chaque fois qu'on pose une question d'ordre financier à un ministre ou au très honorable premier ministre, on a de la difficulté à obtenir une réponse. Serait-ce parce que les ministres sont incompetents, qu'ils ne comprennent rien à la situation financière? De toute façon, on obtient rarement une réponse.

M. l'Orateur: J'espère que l'honorable député de Témiscamingue ne s'attend pas à ce que je réponde à cette question du point de vue de la procédure.

LES STIMULANTS À L'INVESTISSEMENT DE CAPITAUX CANADIENS DANS NOS ENTREPRISES

[Traduction]

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): J'ai une question à poser au ministre des Finances, monsieur l'Orateur. Vu que le gouvernement a dévoilé sa politique de restriction des investissements étrangers au Canada la semaine dernière et qu'il n'en est aucunement question dans l'exposé budgétaire d'hier soir, le ministre pourrait-il dire à la Chambre si le gouvernement a l'intention de présenter d'autres mesures pour encourager réellement les Canadiens à investir dans leurs propres industries et entreprises commerciales?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, le député connaît très bien notre loi de l'impôt sur le revenu. Il est au courant de stimulants comme le dégrèvement pour dividendes, les subventions aux petites entreprises, les investissements dans les caisses de pension, et la déduction des intérêts d'une société aux fins de l'achat d'une autre société canadienne, et des stimulants offerts par l'intermédiaire de la CDC. Je pourrais citer d'autres stimulants offerts aux Canadiens.